

PROCES VERBAL de la réunion du Conseil Municipal
Commune de Banyuls dels Aspres
en date du Mercredi 23 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-trois avril, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, sur convocation du 17 avril, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent BERNARDY, Maire.

Présents : Henri BADIE, Fathia CHARPENTIER, Paul COMES, Rossella NICOLOTTI, Thierry ENCOYAND, Béatrice LAGARDE, Patrick FERRER, Christelle GALINIÉ-MOUCHE, Alan HELAINE, Matthieu MAIRENDE-GOUGES, Alícia EY-NOMDEDEU et Frédéric MALET.

Absentes excusées : Mesdames Alícia EY-NOMDEDEU et Pascale VILLIERES.

Absent(s) : Madame Isabel CAJELOT-ROMERO.

2 Procurations : Madame Alícia EY-NOMDEDEU à Monsieur Frédéric MALET et Madame Pascale VILLIERES à Monsieur Henri BADIE.

Secrétaire de séance nommé(e) : Monsieur Alan HELAINE.

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur Laurent BERNARDY souhaite la bienvenue aux élus et au public présents.

Arrivée de Madame Rossella NICOLOTTI à 20h32.

Le PV du 03 avril 2019 est approuvé, sans remarque particulière et porté à la signature.

▪ **Défiscalisation des Heures Supplémentaires et Complémentaires : Pour l'ensemble des agents communaux**

Monsieur Laurent BERNARDY rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2019, il est possible de valoriser le travail des agents municipaux en exonérant les cotisations salariales sur les heures supplémentaires/complémentaires.

Il précise que ceci n'engendre aucun surcoût pour la commune.

Un point est fait sur la différences entre les heures supplémentaires et complémentaires ainsi que sur les services concernés.

DELIBERATION N°20

Défiscalisation des heures supplémentaires et complémentaires à compter du 1^{er} mai 2019

VU le décret du 24 janvier 2019 relatif à l'exonération de cotisations salariales des heures supplémentaires et complémentaires,

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que depuis le 1er janvier 2019, il est possible de défiscaliser les heures

supplémentaires/complémentaires réalisées par les agents municipaux.

Il propose à l'Assemblée de défiscaliser toute heure supplémentaire ou complémentaire dès la première effectuée.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir valablement délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

PRECISE que cette mesure concerne l'ensemble des agents municipaux.

▪ **Compensation Agricole : Proposition signature convention de mise à disposition avec Madame Ingrid JULIEN**

Monsieur le Maire rappelle que Madame Ingrid JULIEN, agricultrice bio, aurait besoin d'environ 5 hectares sur le territoire communal pour son projet de plantation d'une amanderaie.

A la question posée par Madame Rossella NICOLOTTI, précision est faite sur l'emplacement des terrains concernés.

Monsieur Laurent BERNARDY expose à l'Assemblée que la commune pourrait percevoir environ 1 000 euros de loyer par an.

Suite à l'intervention de Monsieur Frédéric MALET, Monsieur le Maire explique que Madame Ingrid JULIEN n'est vraiment pas préoccupée par les projets éoliens qui seraient à proximité.

Il rappelle l'en avoir informée dès la genèse de son projet agricole sur la commune.

DELIBERATION N°21

Compensation agricole - Signature d'une convention de mise à disposition de terrains communaux

Sur proposition de Monsieur le Maire,

VU la demande formulée par Madame Ingrid JULIEN, agricultrice bio en quête de terrains agricoles,

CONSIDÉRANT le bienfondé de la mise à disposition de terrains communaux par la collectivité,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir valablement délibéré, et à la majorité de ses membres présents ou représentés, à savoir :

POUR : 13

ABSENTION : 2 (Madame Alicia Ey-NOMDEDEU et Monsieur Frédéric MALET)

ACCEPTE de mettre à la disposition de Madame JULIEN les parcelles cadastrées A 2025 et A 2070 moyennant la somme de 200 (deux cents) € TTC par hectare, dès que la commune sera propriétaire de ces dernières et pour une durée de 9 (neuf) ans renouvelable.

MANDATE Monsieur le Maire pour signer la convention qui définira les engagements des deux parties ainsi que toutes les pièces annexes.

▪ **Subventions aux associations 2019 :**

Monsieur Laurent BERNARDY rappelle qu'une commission s'est tenue le vendredi 19 avril 2019 afin de discuter des moments à allouer aux associations communales.

Il explique les démarches entreprises avec les différentes associations. Il reprend un à un les montants proposés le 19 avril. Il explique s'être entretenu avec les associations de la Pétanque et du Rugby Touch et que c'est d'un commun accord que ces deux associations en recevront aucune subvention en 2018.

Après échanges, il est décidé de diminuer de 500 euros la subvention proposée pour l'ASA Salita, soit de 2 500 € à 2 000 € afin d'augmenter celle de l'Association des Parents d'Elèves (APE) et du BIA de 250 € chacune.

Monsieur le Maire, étant actuellement le Président de l'association du « Souvenir Français » ne prend pas part au vote.

DELIBERATION N°22

Sur proposition de Monsieur le Maire et de la Commission Municipale « Finances » réunie le 19 mars 2019, et en fonction de l'enveloppe budgétaire votée au BP 2019, soit 18 000 Euros à l'Article 6574,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir valablement délibéré, et à la majorité de ses membres présents ou représentés, à savoir :

POUR : 14

ABSENTION : 1 (Monsieur Laurent BERNARDY, Maire de la commune)

FIXE ce jour les montants à verser en 2019 pour les Associations suivantes :

ACCA Chasse	450
Anciens Combattants	400
APE (Association des Parents d'Elèves)	850
ASA SALITA	2 000
BDA Danse	200
BDA XV	1 900
BIA	750
Caminades de Banyuls dels Aspres	400
Coopérative Primaire	1 000
Donneurs de Sang	300
Football Club des Aspres	5 000
Foyer Rural	2 500
Jeux d'Aiguilles	700
Libres et Poilus	700
Lutte contre la Grêle	100
Pétanque	0
Rugby Touch Aspres	0
Souvenir Français	400
TOTAL	17 650

▪ **Décision Modificative n°1 : Concert du 07 avril 2019**

Monsieur Laurent BERNARDY rappelle à l'Assemblée qu'un concert de « Tosi » a eu lieu le dimanche 07 avril 2019 au sein de l'Eglise Saint André. Afin d'éviter l'ouverture d'une régie commune, il était initialement prévu que le foyer rural s'occupe de l'encaissement des entrées dudit concert et que la commune règle la différence. Ce remboursement devant s'effectuer sur un chapitre différent, il convient de réaliser une décision modificative.

DELIBERATION N°23

Décision Modificative n°1 sur Budget Communal 2019

Afin de financer une partie du coût du concert de musique classique ayant eu lieu le dimanche 07 avril 2019 à l'Eglise de Banyuls dels Aspres à l'association « Foyer Rural », il est nécessaire de réaliser certaines modifications sur les comptes :

- Chapitre 022 : Dépenses Imprévues
- Chapitre 65 : Autres charges de Gestion Courante

Il est proposé :

Compte	Proposition	
022/ Dépenses imprévues	- 3 990	
65/ Autres charges de gestion courante art : 6574		+ 3 990

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir valablement délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

ACCEPTE les modifications présentées.

▪ **Communauté de communes des Aspres :**
Présentation du rapport d'activité à travers le
Compte Administratif 2018

Aucune remarque n'est faite.

DELIBERATION N°24

**Présentation du Rapport d'activité de la Communauté de
Communes des Aspres à travers le Compte Administratif
2018**

Monsieur le Maire donne connaissance à l'Assemblée :

1°- du rapport annuel d'activité de la Communauté de Communes des Aspres à travers le Compte Administratif de l'Exercice 2018.

2°- de la délibération du Conseil Communautaire en date du 29 mars 2019 adoptant ce rapport.

3°- de la notification faite par le Président de la Communauté de Communes des Aspres, en date du 09 avril 2019 et reçue le 16 avril 2019, de présenter ce rapport au Conseil Municipal,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

Prend acte du rapport annuel d'activité de la Communauté de Communes des Aspres - Exercice 2018.

▪ **SMF des Aspres : Communication du PV de séance du 26 mars 2019**

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Thierry ENCOYAND qui explique à l'Assemblée que la fiscalité a été maintenue, que les prévisions budgétaires s'élèvent à 2 000 000 d'euros et que le percepteur a souligné la qualité de gestion des comptes du SMF.

Le Procès-Verbal de séance du 26 mars 2019 est approuvé sans aucune remarque particulière.

Questions Diverses :

Etude Projet éolien Banyuls dels Aspres/Brouilla : Monsieur le Maire informe l'Assemblée sur la réunion ayant eu lieu le 09 avril 2019 à la mairie de Brouilla. Il informe l'Assemblée qu'Engie Green renouvellera sa visite sur site à Fitou initialement prévue en novembre 2018, le 11 ou le 25 mai 2019. Il communiquera la date arrêtée avec Brouilla par mail à tous les conseillers municipaux.

Place de la République : Monsieur le Maire informe l'Assemblée que des devis sont en cours afin de rendre la Place de la République piétonne.

Levée de séance à 21h31.

The page contains several handwritten signatures and initials in black and blue ink. There are approximately 10-12 distinct marks, including a large signature at the top left, a signature with '3e' and '3e' below it, a signature with 'viale' written above it, and several other scribbled signatures. One signature at the top right appears to be 'Encoyand'.